



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 14 septembre 2026
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :
 - **10075, rue Georges-Baril - Lot 2 496 507 du cadastre du Québec** : autoriser un pourcentage de la largeur de la façade du bâtiment implantée en marge avant inférieur au minimum prescrit de 80 % (40.15);
 - **306 et 308, rue Fleury Ouest - Lot 1 486 820 du cadastre du Québec** : autoriser une marge arrière inférieure à la norme minimale prescrite, soit de 2,60 mètres au lieu de 3 mètres (40.16);
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2026.
- 10.08** Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 6 juillet et 19 août 2026.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc. pour le service de location d'un (1) tracteur-chargeur compact avec opérateur(trice) pour le déneigement des rues de l'arrondissement, pour une durée de trois (3) ans avec deux (2) options de renouvellement d'un (1) an - Dépense totale de 156 733,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21417 – 3 soumissionnaires (lot 2.2.1).
- 20.02** Accorder un contrat de gré à gré à XYZ Technologies culturelles inc. pour l'acquisition d'équipements scénographiques, pour une somme maximale de 75 546,11 \$, taxes incluses (AC_GAG_DCSLDS_2026_0030).

- 20.03** Accorder un soutien financier de 46 818 \$ au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver », pour les années 2026 à 2029 / Approuver le projet de convention à cet effet.
- 20.04** Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à la Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville, pour une activité à la Placette Marcelin-Wilson et un événement d'Halloween dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et événements / Approuver le projet de convention à cet effet.
- 20.05** Approuver la convention à intervenir avec l'Université du Québec à Montréal relativement à la Chaire de recherche sur la forêt urbaine, laquelle se terminera le 1^{er} octobre 2031, et accorder une contribution financière maximale de 50 000 \$, taxes incluses, répartie sur une période de cinq ans à raison de 10 000 \$ par année.
- 20.06** Approuver l'entente à intervenir avec le Collège de Bois-de-Boulogne pour l'utilisation de ses installations sportives, pour une durée de dix (10) ans, laquelle entrera en vigueur à la date de sa signature par les deux parties, et autoriser le chef de division ainsi que le chef de section de la Direction culture, sports, loisirs et développement social, Division sports et loisirs, à signer ladite entente; celle-ci remplacera, à toutes fins de droit, l'entente précédemment signée (réf. : 1256237014).

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte de l'approbation de principe du financement du projet de rénovation de l'édifice Albert-Dumouchel à titre de l'un des premiers projets retenus dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) du gouvernement du Canada, confirmer l'engagement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à assumer sa part des coûts admissibles du projet et désigner la directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet.
- 30.02** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2026.
- 30.03** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires pour la période du 1^{er} au 31 août 2026.
- 30.04** Autoriser un échange de service, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), entre les arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville relativement à la gestion de l'Espace du Coeur-Nomade, et approuver l'entente de collaboration temporaire établissant les modalités de cet échange de service dans l'attente de la conclusion d'une entente subséquente permettant la cogestion interarrondissements.
- 30.05** Offrir au Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge certains pouvoirs relatifs à la gestion et à l'entretien du jardin communautaire Saul-au-Récollet, situé dans le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de 20 ans.
- 30.06** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 250 \$ à différents organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.07** Affecter une somme de 395 600 \$, provenant de la réserve en santé et sécurité au travail (SST) de l'arrondissement, afin de financer diverses activités liées à la santé et à la sécurité au travail pour les années 2026, 2027 et 2028.

40 – Réglementation

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.02** Recommander au comité exécutif d'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques de la ville de Montréal (21-012), ayant pour objet d'autoriser la garde de moutons dans le cadre d'un projet institutionnel et communautaire à des fins éducatives sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à compter du mois d'octobre 2026.
- 40.03** Dossier retiré.
- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chap. C-4.1, article 3, alinéa 9), une ordonnance visant à réduire la limite de vitesse prescrite sur trois axes du réseau artériel, soit les boulevards Saint-Laurent et Saint-Michel ainsi que l'avenue Papineau, de même que sur deux axes du réseau collecteur, soit les rues De Salaberry et Sauvé Est.
- 40.05** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance relative à l'installation d'arrêts toutes directions à l'intersection de l'avenue Élie-Blanchard et de la rue Olivar-Asselin.
- 40.06** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 12181, boulevard Taylor (lot 3 881 357 du cadastre du Québec) de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre d'un projet de transformation à des fins résidentielles - Demande de permis 3003715034.
- 40.07** Adopter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 4, paragraphe 6), une résolution visant l'ajout de 52 places de stationnement tarifé sur les rues Lajeunesse et Basile-Routhier, ainsi que sur l'avenue Millen, entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est.
- 40.08** Adopter le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » afin de retirer les établissements culturels de la catégorie d'usage C.4.
- 40.09** Adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) » afin d'y ajouter des dispositions pénales.
- 40.10** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution afin d'autoriser l'occupation du 6^e étage du bâtiment situé au 75, rue de Port-Royal Est aux fins de centre de réadaptation - Lot 1 998 815 du cadastre du Québec - Zone 1335.
- 40.11** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'usage « maison de retraite » dans le bâtiment situé au 12435, avenue de la Miséricorde - Lot 4 670 480 du cadastre du Québec - Zone 1083.

- 40.12** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), des résolutions distinctes visant à autoriser la démolition de l'immeuble portant les numéros 9470 et 9494, avenue de l'Esplanade et 270, rue de Louvain Ouest, de même que la construction d'un ensemble de bâtiments et l'aménagement du terrain sur une partie du lot 1 488 012 du cadastre du Québec - Zone 1533.
- 40.13** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la réunion de deux logements situés aux 9961 et 9965, avenue Charton - Lot 1 742 678 du cadastre du Québec - Zone 1487.
- 40.14** Refuser d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant le retrait de cases de stationnement intérieures pour la propriété située au 10340, terrasse Fleury - Lot 1 487 557 du cadastre du Québec - Zone 1248.
- 40.15** Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble situé au 10075, rue Georges-Baril, un pourcentage de la largeur de la façade du bâtiment implantée en marge avant inférieur au minimum prescrit de 80 % - Lot 2 496 507 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003658035.
- 40.16** Accorder une dérogation mineure visant à autoriser, pour le bâtiment situé aux 306 et 308, rue Fleury Ouest, une marge arrière inférieure à la norme minimale prescrite, soit de 2,60 mètres au lieu de 3 mètres - Lot 1 486 820 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003669571.
- 40.17** Prendre acte du dépôt de la réponse de la secrétaire d'arrondissement substitut relativement à un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (Empiètement sur ruelle).
- 40.18** Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de permettre une augmentation de la hauteur et de la densité autorisées sur une partie du lot 6 712 042 du cadastre du Québec, situé à l'angle sud-est de l'intersection de l'avenue de l'Esplanade et de la rue de Louvain Ouest.

60 – Information

- 60.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles tenue le 3 juin 2026.
- 60.02** Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 3 et 16 juin et 8 juillet 2026.

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance